

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 12/2023

5772 - FRANKOSIL PR130 SL-PRIMER 1L

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

FRANKOSIL PR130 SL-PRIMER 1L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation:

Utilisation recommandée: protection des surfaces / accessoires

Usages déconseillés:

/

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions NV/SA
Europalaan 73
BE-9800 Deinze
T +32 (0)9 321 99 21
F +32 (0)9 371 97 61
info.be@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Classification et étiquetage selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger:



GHS02 GHS05
Danger

Mention d'avertissement:

Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage:

- 3-(TRIMETHOXSILYL)PROPYLAMINE ; N°CAS : 13822-56-5
- BIS(TRIMETHOXSILYL)PROPYLAMINE ; N°CAS : 82985-35-1

Mentions de danger:

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P301 + P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Phrases EUH:

Phrases supplémentaires:

Uniquement à usage professionnel

2.3 Autres dangers:

Aucune

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

/

3.2 Mélanges:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux:

Caractérisation chimique

Description

Mélange des substances répertoriées ci-dessous.

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
ÉTHANOL	N°CE : 200-578-6 N°CAS : 64-17-5	≥ 50 - < 100 %	Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319	
3-(TRIMETHOXYSILYL)PROPYLAMINE	N°CE : 237-511-5 N°CAS : 13822-56-5	≥ 3 - < 5 %	Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315	
BIS(TRIMETHOXYSILYLPROPYL)AMINE	N°CE : 280-084-5 N°CAS : 82985-35-1	≥ 1 - < 3 %	Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Chronic 2 ; H411	
3-TRIMETHOXYSILYLPROPAN-1-THIOL	N°CE : 224-588-5 N°CAS : 4420-74-0	≥ 0.5 - < 1 %	Acute Tox. 4 ; H302 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 2 ; H411	

Section 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

Premiers soins général:	En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
Après inhalation:	Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.
Après contact avec la peau:	Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver avec de l'eau/du savon et rincer.
Après contact avec les yeux:	Demander immédiatement un avis médical. NE PAS faire vomir.
Après ingestion:	Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Aucune

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone (CO₂) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée mousse résistante à l'alcool

Agents d'extinction non appropriés: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Formation possible de substances dangereuses en cas de réchauffement ou d'incendie. Combustible les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles s'étalent sur le sol. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Retour de flamme sur longue distance possible.

5.3 Conseils aux pompiers:

Équipement spécial de protection en cas d'incendie
utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Indications diverses

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1.1. Pour les non-secouristes:

/

6.1.2. Pour les secouristes:

/

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4 Référence à d'autres sections:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Respecter les consignes de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. Veiller à assurer une ventilation suffisante.

Mesures de protection

Mesure de lutte contre l'incendie

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger les conteneurs contre l'endommagement. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage : 3

Classe de stockage (TRGS 510) : 3

Tenir à l'écart de

Conserver à l'écart des aliments, boissons et fourrages.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Valeurs limites au poste de travail

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 500 ppm / 960 mg/m3 Limitation de crête : 2(II)

Remarque : Y

Version : 06.11.2015

8.2 Contrôles de l'exposition:

Equipement de protection individuel:	ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Protection des mains:	Protection des mains Utiliser gants de protection. Porter si possible des gants en coton par-dessous. Matériau approprié : PVC (Chlorure de polyvinyle) NBR (Caoutchouc nitrile) Caoutchouc butyle
Protection des yeux:	Utiliser des lunettes de protection.
Protection de la peau et du corps:	Vêtement de travail approprié.
Protection respiratoire:	Pas de mesures nécessaires avec une bonne aération du local ou en extérieur.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Forme:	liquide:
Couleur:	Voir la description du produit
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	/
valeur du pH:	/
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1:	/
Point de fusion:	/
Point de congélation:	/
Point d'ébullition:	>35°C
Point d'éclair:	12°C
Auto-inflammation:	/
Température de décomposition:	/
Inflammabilité (solide, gazeux)::	/
Pression de vapeur à 20 °:	1000 hPA
Densité à 20 °C:	/
Densité relative:	0.8 g/m ³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	/
Log Pow:	/
Log Kow:	/
Viscosité Cinématique:	/
Viscosité Dynamique:	2.5 mPa.s
Danger d'explosion:	/
Limites d'explosion:	/
Inférieure:	1 Vol-%
Supérieure:	13,7 Vol-%
Propriétés comburantes:	/
Limites d'explosivité:	/
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	/
Teneur en COV:	741 g/l
Vitesse d'évaporation:	/

9.2 Autres informations:

/

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2 Stabilité chimique:

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter:

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement

10.5 Matières incompatibles:

Agent oxydant, fortes. Acide

10.6 Produits de décomposition dangereux:

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 21 g/kg

Paramètre : DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Lapin

Dose efficace : 6300 mg/kg

Paramètre : DL50 (3-(TRIMETHOXYSILYL)PROPYLAMINE ; N°CAS : 13822-56-5)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : > 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 (3-(TRIMETHOXYSILYL)PROPAN-1-THIOL ; N°CAS : 4420-74-0)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 774 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Voie d'exposition : Dermique

Espèce : Lapin

Dose efficace : 20 g/kg

Paramètre : DL50 (3-(TRIMETHOXYSILYL)PROPYLAMINE ; N°CAS : 13822-56-5)

Voie d'exposition : Dermique

Espèce : Rat

Dose efficace : = 11300 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Irritant pour les yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Pas d'effets sensibilisants connus ou à attendre.
Indications toxicologiques complémentaires:	La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):	Aucune information disponible.

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Toxicité aquatique:

Toxicité aquatique

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 (PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE, RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700) ; N°CAS : 25068-38-6)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Dose efficace : 1,8 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol:

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

n'est pas utilisable

12.6 Autres effets néfastes:

Aucune information disponible.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:

Élimination du produit/de l'emballage

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Les résidus de peinture et de vernis, les solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Section 14: Informations relatives au transport:**14.1 No ONU:**

VN-nr (ADR):	1263
VN-nr (IATA):	1263
VN-nr (IMDG):	1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (ADR/RID):	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Désignation officielle de transport (IATA):	PAINT RELATED MATERIAL
Désignation officielle de transport (IMDG):	PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (ADR/RID):	3
Classe (IATA):	3
Classe (IMDG):	3
Étiquettes de danger (ADR/RID):	3
Étiquettes de danger (IATA):	3
Étiquettes de danger (IMDG):	3

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID):	II
Groupe d'emballage (IATA):	II
Groupe d'emballage (IMDG):	II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement:	Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui Transport maritime (IMDG) : Oui (P) Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui
--	--

Marine Pollutant:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**14.6.1 Transport par voie terrestre:**

Code de classification (ADR):	F1
Dispositions spéciales (ADR):	640D
Quantités limitées (ADR):	5
Quantités exceptées (ADR):	2
Tunnel restriction code (ADR):	D/E

14.6.2 Transport maritime:

Quantités limitées (IMDG):	2
Excepted quantities (EQ):	5

14.6.3 Transport aérien:**14.6.4 Transport par voie fluviale:****14.6.5 Transport ferroviaire:****14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:**

Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Prescriptions nationales:

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune information disponible.

Section 16: Autres informations:

Sources des données:

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Phrases importantes:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations:

26/05/2021 (D)

Numéro de version:

6.2.0